

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/22

DATE DE
CONVOCACTION

29/03/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le quatre avril à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

29/03/2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mars 2024 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

09/04/2024

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Sylviane COLLES, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Françoise HALOT donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET

PRESENTS : 24

ABSENTE : Monique CARUSO,

VOTANTS : 28

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

OBJET : EMPLOIS SAISONNIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels dans le cadre des remplacements et de l'accroissement d'activité estivale,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/22

- **DECIDE** de créer 10 emplois non permanents à temps complet dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité
- **FIXE** la rémunération de ces emplois par rapport à l'indice plancher de la fonction Publique Territorial (au 01/01/2024 IB 367, IM 366)
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget communal 2024,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs au recrutement de ces emplois saisonniers

Pour extrait conforme,



Le Maire

Serge CASERIS